

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2022, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 281-22 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 novembre 2022 à 19h00, à l'édifice Bernardin-Hamann, sise au 24, rue Principale Ouest, Adstock. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le représentant identifiera également les dispositions pouvant faire l'objet d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet à la page [Règlements municipaux](#) disponible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Le projet de règlement numéro 281-22 a pour objet :

- de modifier le plan de zonage afin de créer le secteur de zone récréotouristique commerciale secondaire RCS 6 à même le secteur de zone récréotouristique de réserve RR 5;
- de modifier le plan de zonage afin d'agrandir les limites du secteur de zone récréotouristique de réserve RR 3 à même le secteur de zone de récréotouristique zone récréotouristique commerciale secondaire RCS 1;
- de modifier le plan de zonage afin de créer le secteur de zone récréotouristique de réserve RR 7 à même les secteurs de zone récréotouristique de réserve RR 5 et récréotouristique commerciale secondaire RCS 4;
- de modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone récréotouristique de réserve RR 6 à même les secteurs de zone de récréotouristique zone récréotouristique commerciale secondaire RCS 2 et RCS 5.

Toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant ce projet de règlement peut également transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le vendredi 11 novembre 2022 par les moyens suivants :

par courriel :

urbanisme@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC) G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 18 octobre 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin



Plan de zonage Pôle récréotouristique du mont Adstock – avant modification



1:10000

PLAN DE ZONAGE AVANT
RÈGLEMENT NUMÉRO 281-22



LÉGENDE
 Plan de zonage  Limite de lot

Préparée par : Jérôme Grondin, urb.
Source : MERN et Municipalité d'Adstock
Projection: NAD83/MTM zone 7

Plan de zonage Pôle récréotouristique du mont Adstock – après modification



1:10000

PLAN DE ZONAGE APRÈS
RÈGLEMENT NUMÉRO 281-22



LÉGENDE
 Plan de zonage  Limite de lot

Préparée par : Jérôme Grondin, urb.
Source : MERN et Municipalité d'Adstock
Projection: NAD83/MTM zone 7